

Synthèse

Le 6 juillet 2020

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 6 JUILLET

68 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.

Les élus ont voté notamment :

- L'attribution de 295 860 € aux neuf Communes des Hauts-de-Seine relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville, destinés à financer leurs actions en faveur des jeunes des quartiers prioritaires pour l'année 2020.

- L'approbation d'une enveloppe de 500 000 € pour financer le dispositif Billet Destination Hauts-de-Seine, dans le cadre du plan de relance de la dynamique touristique du territoire.

- L'attribution d'une prime exceptionnelle allant de 100 € à 1 000 € aux agents départementaux de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière particulièrement mobilisés pendant la crise sanitaire.

- L'attribution d'une enveloppe globale de 26 M€ aux 74 établissements d'accueil du jeune enfant pour l'année 2020.

LUTTE CONTRE LA CRISE SANITAIRE ET SOCIALE : DISPOSITIFS EXCEPTIONNELS

Politique de la ville – Plan « Vacances été jeunes 2020 ». L'Assemblée départementale approuve l'enveloppe de subventions de fonctionnement d'un montant de 295 860 € en faveur des neuf Communes des Hauts-de-Seine relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville destinée à financer leurs actions en faveur des jeunes des quartiers prioritaires au titre de l'été 2020 : Antony, Asnières-sur-Seine, Bagneux, Châtenay-Malabry, Clichy, Colombes, Gennevilliers, Nanterre, Villeneuve-la-Garenne.

Elles sont calculées sur la base d'une majoration de 15% de l'aide accordée annuellement au titre de la politique de la ville par le Département des Hauts-de-Seine.

Approbation de deux conventions visant à abonder le fonds de prêts régional « RESILIENCE ». L'Assemblée départementale approuve la convention-type autorisant à abonder le « Fonds Résilience Ile-de-France & Collectivités » avec la Région Ile-de-France. Une subvention de 2 M€ est accordée à l'association IbitiActive Ile-de-France en vue d'abonder ce fonds. La convention-type de dotation est approuvée.

Développement touristique : plan de relance de la dynamique sur le territoire.

L'Assemblée départementale approuve le plan de relance de la dynamique touristique sur le territoire, reposant sur :

- Des mesures incitatives : le Pass Malin Hauts-de-Seine Yvelines et le nouveau billet destination Hauts-de-Seine, dont la mise en œuvre sera effectuée dans le cadre d'un marché auprès d'un prestataire en capacité d'organiser le jeu, d'émettre et diffuser les bons aux bénéficiaires grâce à des outils digitaux adaptés, de reverser les montants utilisés aux affiliés,
- Une structuration de l'offre, valorisant les dispositifs existants (pistes cyclables, parcours de randonnées, applications numériques...) et proposant de nouveaux parcours thématiques construits en collaboration avec les Offices de Tourisme du territoire (dont une offre spécifique à destination des joggeurs).

Ce plan de relance se déroulera en trois temps : une mise en avant du *slow* tourisme dès l'été notamment via les applications numériques du Département (Géosculpture, Randonnées Hauts-de-Seine, Les arbres de l'Arboretum de la Vallée-aux-Loups) et l'application Runnin'City qui intègre 3 parcours dans les Hauts-de-Seine, une valorisation de l'offre de culture et de loisirs à la rentrée 2020, et des actions en direction du tourisme d'affaires à la fin 2020.

Les élus départementaux approuvent le dispositif Billet Destination Hauts-de-Seine (carnet d'une valeur de 100 € valable chez les professionnels du tourisme partenaires du territoire), pour laquelle une enveloppe globale de 500 000 € sur les exercices 2020 et 2021 est prévue.

Aides exceptionnelles dans le cadre du plan Musiques actuelles 2020. L'Assemblée départementale approuve pour l'année 2020 la mise en œuvre d'un plan musiques actuelles exceptionnel pour un montant global de 70 000 € dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Les formulaires déclaratifs pour les bénéficiaires de l'aide aux artistes accompagnés par le PAPA et de l'aide aux structures de production et de diffusion sont approuvés. Une aide de 3 000 € est attribuée aux artistes et groupes lauréats du Prix Chorus et du Concours national de Jazz.

Soutien exceptionnel aux Maisons de santé pluridisciplinaires – Mesure COVID-19.

L'Assemblée départementale approuve la création d'une aide départementale exceptionnelle dotée d'un fonds de 115 500 € destinée à garantir en période de crise sanitaire du Covid-19 le non-paiement des loyers des professionnels de santé de 8 maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) associatives ou de droit privé.

Le montant de l'aide est plafonné à 3 500 € par mois soit à 10 500 € pour la période mars-mai pour chaque gestionnaire de MSP qui en fera la demande. Le règlement d'attribution de l'aide exceptionnelle est approuvé.

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus – Séance du 30 avril 2020.

L'Assemblée départementale approuve les subventions d'un montant total de 114 171 € attribuées par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie :

- 8 765 € alloués à 2 CCAS des communes du nord du département, gestionnaires de résidence autonomie au titre du forfait autonomie pour l'année 2020,
- 18 590 € alloués à 4 CCAS des communes du sud du département, gestionnaires de résidence autonomie au titre du forfait autonomie pour l'année 2020,
- 6 856 € alloués à Hauts-de-Seine Habitat, gestionnaire de résidence autonomie au titre du forfait autonomie pour l'année 2020,
- 866 161 € alloués à 14 opérateurs, gestionnaires de résidence autonomie au titre des actions de prévention pour l'année 2020,
- 79 960 € alloués à Géron'd'If et Delta 7, après versement des acomptes sur arrêtés, au titre des autres actions de prévention pour l'année 2020.

Le modèle de convention à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines et l'association INVIE, fixant les conditions dans lesquelles le Département des Hauts-de-Seine leur apporte son soutien est approuvé.

Conventions relatives à l'organisation et au financement des structures d'accueil petite enfance, activités de protection maternelle et infantile (PMI) et des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) – Année 2020. L'Assemblée départementale attribue une enveloppe globale de crédits d'un montant total de 26 M€ aux 74 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) au titre de l'année 2020.

Les élus départementaux attribuent des financements prévisionnels maximum d'un montant total 2 019 315 € :

- 1 327 623 € alloués au bénéfice de 6 partenaires conventionnés mettant en œuvre des activités de protection maternelle et infantile (PMI),
- 436 242 € alloués en faveur de 6 gestionnaires conventionnés mettant en œuvre des activités de planification et d'éducation familiale dans le nord du département.
- 255 450 € alloués en faveur de 9 gestionnaires conventionnés mettant en œuvre des activités de planification et d'éducation familiale dans le sud du département.

Soutien au mouvement sportif. Le Département des Hauts-de-Seine reprend par dérogation pour cette délibération sa compétence pour approuver l'attribution de subventions aux associations. L'Assemblée départementale accorde des subventions d'un montant total de 370 000 € à 2 associations sportives :

- 250 000 € alloués à la SASP Boulogne Levallois Métropolitans 92, pour le fonctionnement de son Centre de formation agréé,
- 120 000 € alloués au Racing Club de France Football 92.

Les élus départementaux allouent des subventions d'un montant total de 18 000 € à 2 associations sportives au titre du dispositif Primes Champions de France :

- 6 000 € alloués au Cercle des Mousquetaires d'Issy-les-Moulineaux pour son titre de Champion de France par équipe Senior masculine lors de la saison 2018-2019,
- 12 000 € alloués à l'association Les Molosses d'Asnières pour ses titres de Champions de France par équipe Sénior féminines lors des saisons 2018-2019 et 2019-2020.

Modalités d'attribution de la prime exceptionnelle liée à la crise sanitaire COVID-19.

L'Assemblée départementale attribue une prime exceptionnelle aux agents départementaux relevant de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière particulièrement mobilisés pendant la période marquée par l'état d'urgence sanitaire et comprise entre le 17 mars et le 10 mai 2020, d'un montant allant de 100 € à 1 000 €. Elle sera versée en août.

CULTURE

Donation du fonds « Pierre Rosenberg ». L'Assemblée départementale accepte, au profit du Département des Hauts-de-Seine, la donation de la collection du Fonds de dotation « Pierre Rosenberg » d'une valeur totale de 30 440 180 €, ainsi que de sa bibliothèque et de sa documentation. Les charges et conditions grevant l'acte de donation sont acceptées, telles que stipulées dans l'acte de donation.

Les élus départementaux sont informés que Pierre Rosenberg a déjà consenti le prêt à titre gratuit de plusieurs œuvres, à des musées nationaux et internationaux.

Le Président du Département des Hauts-de-Seine est autorisé à demander, auprès du Ministère de la Culture, l'appellation « Musée de France » pour le Musée du Grand Siècle et ses collections.

Consultation lancée par le Centre des monuments nationaux, pour l'attribution de concessions de travaux – Abrogation de la délibération n° 20.72 CP du 2 mars 2020 approuvant la candidature du Département. L'Assemblée départementale abroge la délibération n°20.72 de la commission permanente du 2 mars 2020 approuvant le principe d'une candidature du Département des Hauts-de-Seine aux deux lots de la consultation lancée

par le Centre des monuments nationaux pour l'attribution de concessions de travaux, ayant pour objet la réhabilitation et l'exploitation de biens immobiliers situés dans l'emprise du Domaine national de Saint-Cloud.

Avenant n° 4 au contrat de partenariat La Seine Musicale de l'île Seguin à Boulogne-Billancourt. L'Assemblée départementale approuve l'avenant n°4 au contrat de partenariat de La Seine Musicale à Boulogne-Billancourt entre le Département et la Société TEMPO – Ile SEGUIN, précisant les modalités d'ouverture à la billetterie du plateau Tutti et de la salle de répétition Riffx 1, ainsi que d'autres espaces qui pourraient s'avérer nécessaires.

Association ERDA – Insula orchestra : convention d'objectifs et de résidence 2022-2026. L'Assemblée départementale approuve la convention d'objectifs et de résidence entre le Département et l'association ERDA pour le compte d'Insula Orchestra, au titre des années 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026.

Contrats de prêt dans le cadre de l'exposition intitulée « Romance à l'Alhambra : Un livre, un opéra : Chateaubriand, Chérubini » programmée du 10 octobre 2020 au 14 février 2021. L'Assemblée départementale approuve les contrats de prêt d'œuvres à titre gratuit avec la Bibliothèque Nationale de France, le Musée Carnavalet – Histoire de Paris, le Musée Auguste Grasset de la Ville de Varzy, le Musée de Sagarosse en Espagne, un prêteur privé, la Comédie Française, la Cité de Musique et le Musée d'Orsay, ainsi que les contrats de concession de droits d'auteur, à titre gratuit et non exclusif pour publication d'un journal, dans le cadre de l'exposition « Romance à l'Alhambra : un livre, un opéra : Chateaubriand, Chérubini », programmée du 10 octobre 2020 au 14 février 2021 au Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups – Maison de Chateaubriand à Châtenay-Malabry.

Avenant au contrat de prêt dans le cadre du report de l'exposition intitulée « Voir Paris. Les promenades d'Albert Kahn, 1910-1937 » organisée par la Cité de l'Architecture et du Patrimoine. L'Assemblée départementale approuve le report du prêt consenti à la Cité de l'Architecture et de Patrimoine pour la période du 8 septembre 2020 au 21 janvier 2021, dans le cadre de l'exposition intitulée « Voir Paris. Les promenades d'Albert Kahn, 1910-1937 » qui devait avoir lieu à Paris du 12 mai au 21 septembre 2020. L'avenant au contrat de prêt est approuvé.

Avenants aux contrats de prêt dans le cadre de la prolongation de l'exposition consacrée aux Expositions universelles organisée par les Archives départementales. L'Assemblée départementale approuve la prolongation jusqu'au 16 octobre 2020 de l'exposition consacrée aux Expositions universelles de 1855 à 1900, qui devait être présentée aux Archives départementales du 23 mars au 10 juillet 2020. Les avenants aux contrats de prêts d'œuvres conclus entre le Département et le Ministère de la Culture – Archives nationales et entre le Département et la Ville de Suresnes – Musée d'Histoire Urbaine et Sociales sont approuvés.

Convention constitutive d'un groupement de commandes dans le cadre du Festival du Val d'Aulnay programmé le 27 septembre 2020 à la Maison de Chateaubriand. L'Assemblée départementale approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Association Les rencontres d'Aulnay, dans le cadre de la représentation de l'édition 2020 du Festival du Val d'Aulnay intitulé « Un après-midi à l'Opéra », programmé le 27 septembre 2020 au sein de la Maison de Chateaubriand, au Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups à Châtenay-Malabry. Le Département des Hauts-de-Seine assure les missions de coordonnateur du groupement.

Régularisation de deux subventions attribuées à deux associations culturelles par une délibération en date du 2 mars 2020 (rapport 20.62) Au deuxième alinéa de l'article 1 de la délibération n° 2 du 2 mars 2020 susvisée, portant attribution d'une subvention à l'association « *Libraires en Seine* », les mots « *sous réserve de la signature de la convention d'objectifs à conclure entre le Département et l'association joint en annexe 1 à la présente délibération* » sont supprimés.

Est inséré un article 2 ainsi rédigé : « Est approuvée la convention d'objectifs et de résidence à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'association « MARTO », définissant les modalités d'attribution des subventions au titre de 2020, sous réserve de la mise en œuvre de l'ensemble des clauses de la convention. »

SPORTS

Actions sportives scolaires. L'Assemblée départementale abroge l'ancien règlement et approuve le nouveau règlement encadrant les modalités de fonctionnement du dispositif sportif scolaire Trophée Aventure Hauts-de-Seine.

La commission permanente reprend par dérogation pour cette délibération sa compétence pour approuver l'attribution de subventions aux associations. Les élus départementaux allouent des subventions de fonctionnement d'un montant total de 1 049 € aux associations sportives de 3 établissements pour leur participation aux Championnats de France Elite Scolaire au titre de l'année 2019-2020.

Protocole transactionnel – Mise à disposition de places de stationnement sur l'île de Monsieur (Sèvres). L'Assemblée départementale approuve le protocole transactionnel à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la société Q-Park France Services portant l'indemnisation de cette société à 11 675 € pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2019 et 29 février 2020 pour la mise à disposition de places de stationnement sur l'île de Monsieur à Sèvres.

TRANSPORTS

Groupement de commandes entre les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine pour la passation de marchés relatifs aux comptages et études de circulation. L'Assemblée départementale approuve la constitution d'un groupement de commandes entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines en vue de la réalisation des prestations d'études de trafic et de comptages sur le réseau routier des deux départements. Le Département des Hauts-de-Seine assurera les missions de coordinateur du groupement de commandes.

Prolongement du tramway T1 à Asnières-sur-Seine et Colombes – Approbation de la convention de financement des acquisitions foncières n° 4. L'Assemblée départementale approuve le financement par le Département des Hauts-de-Seine des acquisitions foncières nécessaires au prolongement du tramway T1 de la station Asnières-Gennevilliers-Les Courtilles au tramway T2 à Colombes, à hauteur de 17 102 000 € HT en tant que maître d'ouvrage des aménagements urbains, et le financement de l'achat du volume nécessaire au poste de redressement du tramway à hauteur de 180 000 €.

Les élus départementaux approuvent la convention à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, la RATP, Ile-de-France Mobilités, la Région Ile-de-France et l'Etat, en vue de définir les modalités de participation des financeurs aux acquisitions foncières nécessaires au

prolongement du tramway T1 de la station Asnières – Gennevilliers les Courtilles au tramway T2 à Colombes.

Prolongement du tramway T1 à Asnières-sur-Seine et Colombes – Approbation de l’avenant à la convention de financement relative aux études et modalités de concertation du Dossier d’Objectif et de Caractéristiques Principales (DOCP) à l’enquête publique dans le cadre du prolongement du tramway T1 des Courtilles au T2 à Colombes. L’Assemblée départementale approuve l’avenant à la convention de financement relative à aux études et modalités de concertation du dossier d’objectif et de caractéristiques principales à l’enquête publique dans le cadre du prolongement du tramway T1 des Courtilles au T2 à Colombes, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, Ile-de-France Mobilités et la Région Ile-de-France, en vue d’entériner l’évolution du périmètre de maîtrise d’ouvrage et ses incidences financières.

Tramway T1 – Indemnisation et prise de possession d’un terrain situé 176, avenue de Stalingrad à Colombes. L’Assemblée départementale approuve l’indemnisation de la SCI Cristalis Laffitte au prix de 12 727 € (dont 1 877 € d’indemnité de emploi) en valeur libre d’une emprise de 31 m² située 176, avenue de Stalingrad à Colombes sur la parcelle cadastrée dans l’emprise du prolongement du tramway T1 auquel s’ajoutent des frais d’acte estimés à environ 1 990 €.

Tramway T1 – Acquisition de deux parcelles situées 4, avenue Picasso et avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie à Nanterre. L’Assemblée départementale approuve l’acquisition par le Département des Hauts-de-Seine auprès de la société Opéra Rendement de 2 parcelles de 337 m² situées au 4 avenue Picasso et avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie à Nanterre, au prix de 23 590 €. Le classement de ces emprises dans le domaine public routier départemental est approuvé.

Tramway T1 – Echange foncier entre le Département et la SPLNA portant sur des parcelles situées avenue de la République à Nanterre. L’Assemblée départementale approuve l’échange entre le Département et la SPLNA de 30 emprises foncières, propriétés de la SPLNA, d’une superficie totale d’environ 10 217 m², situées avenue de la République à Nanterre, avec 4 emprises foncières, propriétés du Département, d’une superficie totale d’environ 585 m².

Tramway T10 Antony (La Croix-de-Berny) – Clamart (place du Garde) – Approbation de l’avenant n° 1 à la convention de maîtrise d’ouvrage et de financement des travaux en interface entre le tramway T10 et le tunnel de l’A86 à Antony. L’Assemblée départementale approuve la convention de transfert de maîtrise d’ouvrage et de financement des travaux en interface entre le tramway T10 et la mise aux normes du tunnel de l’A86 à Antony pour le tramway T10 Croix-de-Berny (Antony) – Place du Garde (Clamart), entre le Département et l’Etat.

Tramway Tram 10 entre La Croix-de-Berny (Antony) et la place du Garde (Clamart) : approbation de la convention de financement pour la poursuite de la phase réalisation (REA 3) et de l’avenant à la convention de financement de l’AVP. L’Assemblée départementale approuve le financement par le Département des Hauts-de-Seine, de la suite de la phase de réalisation pour le tramway 10 entre la Croix-de-Berny (Antony) et la Place du Garde (Clamart), à hauteur de 23 584 800 €, au titre de financeur sur le périmètre d’Ile-de-France Mobilités. Est également approuvée la convention REA3, à conclure entre l’État, le Département des Hauts-de-Seine, Ile-de-France Mobilités et la Région Ile-de-France, en vue de définir les modalités de participation des financeurs à la suite de la réalisation pour le tramway Tram 10. L’avenant à la convention de financement des études d’avant-projet à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, Ile-de-France Mobilités et la Région Ile-de-France est approuvé.

Convention de financement à conclure entre le Département, l'Etat et l'AFITF relative au versement d'une subvention – Réalisation d'un itinéraire cyclable pour le projet de liaison verte entre le quartier des Louvresses et la gare de Gennevilliers. L'Assemblée départementale approuve la perception par le Département des Hauts-de-Seine d'une subvention, d'un montant maximum de 722 296 €, versée par l'AFITF pour la réalisation d'un itinéraire cyclable dans le cadre du projet de création d'une liaison verte entre le quartier des Louvresses et la gare de Gennevilliers, à Gennevilliers. La convention de financement, à conclure avec l'Etat et l'AFITF, précisant les modalités et les conditions de versement de cette subvention est approuvée.

VOIRIE ET VOIES NAVIGABLES

Convention relative à l'entretien et à la gestion de trois ponts sur la Seine portant une route départementale et reliant le Département du Val-d'Oise au Département des Hauts-de-Seine. L'Assemblée départementale approuve la convention relative à la gestion de trois ponts portant sur une route départementale, et reliant le Département du Val-d'Oise au Département des Hauts-de-Seine.

Approbation de l'avenant au contrat cadre Département-Région, approbation de la convention de financement pour l'opération « RD 914 – Nanterre / Puteaux / Courbevoie » et approbation de la convention de financement pour l'opération « Carrefour de la Manufacture de Sèvres » dans le cadre de la mise en œuvre du plan « anti-bouchon » et pour changer la route de la Région Ile-de-France. L'Assemblée départementale approuve l'avenant au contrat-cadre de mise en œuvre du plan régional « anti-bouchon » et pour changer la route, conclu entre la Région Ile-de-France et le Département des Hauts-de-Seine. La participation financière de la Région Ile-de-France à hauteur de 7,5 M€ sur l'opération « RD 914 Nanterre / Puteaux / Courbevoie » sur le réseau routier d'intérêt régional des Hauts-de-Seine est acceptée. La convention spécifique de financement de l'opération « RD 914 Nanterre / Puteaux / Courbevoie » dans le cadre de la mise en œuvre du plan « anti-bouchon » est approuvée.

Protocole transactionnel : indemnisation de l'impact acoustique du projet RD 7 Vallée Rive Gauche – Riverain avenue Brimborion. L'Assemblée départementale approuve le protocole transactionnel à conclure avec les propriétaires du bien situé 7, avenue Brimborion à Sèvres, ayant pour objet la compensation de l'impact acoustique du projet de la RD 7, à hauteur de 42 356,42 €.

Suppression des plans d'alignement approuvés départementaux sur les communes de Fontenay-aux-Roses et Sceaux. L'Assemblée départementale approuve la suppression de tous les plans d'alignement départementaux sur les Communes de Fontenay-aux-Roses et Sceaux. Il est demandé à l'Etat (Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France) la mise à jour du plan des servitudes d'utilité publique des Communes de Fontenay-aux-Roses et Sceaux et à l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris la prise en compte de la suppression de tous les plans d'alignement départementaux dans le plan local d'urbanisme des Communes de Fontenay-aux-Roses et de Sceaux

HABITAT

Aides départementales aux particuliers dans le domaine de l'habitat. L'Assemblée départementale accorde 7 subventions d'un montant total de 12 517 € au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat privé.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

Commune de Levallois-Perret – Approbation du Contrat de Développement Département-Ville pour la période 2020-2022 et attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement. L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de Levallois-Perret. 6 341 218 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2020-2022, dont 2 087 106 € en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Aménagement intérieur d'un nouveau centre de loisirs pour l'école élémentaire Françoise-Dolto	423 000 €
Réfection de l'étanchéité et végétalisation des toitures terrasses du groupe scolaire Maurice-Ravel	210 500 €
Réaménagement de la place Jean-Zay	1 334 000 €
Extension du dispositif de vidéoprotection urbain existant	119 606 €
Sous-total investissement	2 087 106 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	3 358 170 €
Relais d'assistantes maternelles	24 142 €
Activités culturelles	300 000 €
Activités sportives	571 800 €
Sous-total fonctionnement	4 254 112 €

TOTAL	6 341 218 €
--------------	--------------------

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITES

Création d'un groupement d'intérêt public (GIP) de préfiguration au Centre de prise en charge du psycho-traumatisme chez l'enfant. L'Assemblée départementale approuve la convention constitutive du Groupement d'intérêt public de préfiguration au centre de prise en charge du psycho-traumatisme chez l'enfant à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines et le Centre Hospitalier de Versailles, membre fondateurs de ce Groupement.

Refonte du dispositif du Fonds de solidarité logement (FSL) du Département des Hauts-de-Seine. L'Assemblée départementale valide le projet de refonte du dispositif Fonds de solidarité logement, en le fondant sur l'utilisation du Quotient familial (QF) et non plus le Quotient social (QS), avec un QF plafond de 800 € pour les personnes seules et les couples sans enfant, et un QF plafond de 850 € pour les familles monoparentales ou les couples avec un ou plusieurs enfants. La création de deux grandes catégories d'aides - accès au logement et maintien dans le logement – et la suppression des aides relatives à la prise en charge de l'assurance locative et du double loyer sont approuvées. Les délais de traitement des dossiers sont réduits de 3 mois à 1 mois.

L'Assemblée départementale approuve, pour le FSL Accès logement, la suppression du taux d'effort à 45 % des revenus du ménage, et la constitution de 4 types d'aides - acquisition de mobiliers et frais de déménagement, prise en charge du premier loyer, prise en charge du dépôt de garantie et prise en charge de 50 % des frais d'agence.

Les élus départementaux approuvent, pour le FSL Maintien dans le logement, la nécessité d'un travail d'accompagnement social de la famille et la constitution de 3 types d'aides prenant en charge : les dettes de loyers avec reprise du paiement du loyer résiduel un mois avant la date de demande FSL et le plafonnement de la dette locative à 10 000 €, les dettes des propriétaires occupants et les impayés relatifs à l'énergie, aux fluides, et vis-à-vis des fournisseurs d'accès. Le portage du Chèque énergie auprès des fournisseurs d'énergie et d'accès sera priorisé.

L'Assemblée départementale approuve le principe de l'obligation, pour les demandeurs, de mise à jour de leur dossier CAF s'agissant de l'évaluation des ressources, situation familiale et situation au regard de l'emploi et le dépôt nécessaire d'une demande d'aide au logement (aide personnalisée au logement, allocation de logement sociale, allocation de logement familiale). Le contrôle des déclarations du demandeur via le service en ligne CDAP de la CAF, la demande de NIR ou de titre de séjour, lors de la constitution du dossier. La réalisation de contrôles à posteriori sur les différents éléments déclarés, dans le cadre d'un Plan de contrôle annuel est validée.

Convention de coopération avec la Fédération des centres sociaux et socioculturels des Hauts-de-Seine. L'Assemblée départementale approuve la convention de coopération entre le Département des Hauts-de-Seine et la Fédération des Centres sociaux et socioculturels des Hauts-de-Seine.

L'insertion sociale, citoyenne et professionnelle des personnes les plus fragilisées, ainsi que l'action éducative et culturelle constituent des priorités partagées des centres sociaux et socioculturels et du Département. A cet effet, le Département a développé des relations bilatérales très riches avec les CSC situés sur son territoire.

PERSONNES HANDICAPEES

Participation au Fonds de Compensation de la Maison départementale des personnes Handicapées (MDPH) – Année 2020. L'Assemblée départementale approuve l'attribution d'une participation d'un montant de 90 000 € au Fonds départemental de compensation du handicap au titre de l'année 2020. La convention est approuvée.

Protocole d'accord entre le Département et le Groupement d'intérêt public « Maison départementale des personnes handicapées » (MDPH) – Année 2020. L'Assemblée départementale alloue un concours financier d'un montant total de 6 256 431 € au Groupement d'intérêt public « Maison départementale des personnes handicapées des Hauts-de-Seine » au titre de l'année 2020. Les dépenses se répartissent comme suit :

- 6 186 039 € en dépenses de fonctionnement,
- 70 392 € en dépenses d'investissement.

Les recettes de fonctionnement inscrites au budget primitif 2020 du Département, en provenance de la CNSA, sont d'un montant prévisionnel de 1 244 000 €.

La passation du protocole d'accord est approuvée.

Les élus départementaux allouent une subvention d'un montant de 5 194 491 € au Groupement d'intérêt public « Maison départementale des personnes handicapées des Hauts-de-Seine », correspondant au coût des agents départementaux mis à disposition pour 2020.

AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Reprise en gestion directe des charges de viabilisation des collèges publics par le Département. L'Assemblée départementale approuve le principe de reprise en gestion directe des charges de viabilisation (eau, gaz, électricité) des collèges publics des Hauts-de-Seine et la prise en charge de ces dépenses par le Département. Le remboursement par le Département, aux communes ou lycées voisins, des dépenses de viabilisation dès lors qu'ils assurent la fourniture des fluides aux collèges publics est approuvé. L'encaissement par le Département des participations dues au titre des dépenses de viabilisation par les utilisateurs des locaux des collèges publics (gymnases départementaux, restauration scolaire, locaux mis à disposition ou mutualisés et fourniture de fluides) est approuvé.

Financement de l'aide sociale à la demi-pension du Département dans les collèges publics pour lesquels le service de restauration scolaire est assuré par le lycée voisin et les collèges publics en cité scolaire à gestion régionale pour l'année 2020-2021.

L'Assemblée départementale approuve un niveau d'aide à la demi-pension pour les collèges publics pour lesquels le service de restauration est assuré par le lycée voisin et les collèges publics en cité scolaire à gestion régionale identique à celui en vigueur dans les collèges publics à gestion départementale selon le tableau suivant :

Quotient familial mensuel en €	Pourcentage de réduction sur le prix du repas
0 à 180	85 %
181 à 330	65 %
331 à 480	45 %
481 à 630	27,5 %
631 à 780	7,5 %
>780	0 %

Le plafond de cette aide sociale s'élève à 4,28 € pour les demi-pensionnaires et 9,61 € pour les internes. La convention type est approuvée.

Participation aux dépenses de fonctionnement et d'investissement des collèges publics des Hauts-de-Seine en cités scolaires – Programme 2019 et 2020. L'Assemblée départementale adopte les programmes de dépenses de fonctionnement et d'investissement dans les 5 cités scolaires du Département gérées par la Région Ile-de-France pour les années 2019 et 2020. L'attribution à la Région Ile-de-France d'une participation départementale est fixée à :

- 4 023 993,25 € maximum pour le programme 2019, dont 595 334,31 € en section de fonctionnement, et 3 428 658,94 € en section d'investissement,
- 2 636 432,33 € maximum pour le programme 2020, dont 585 387,64 € en section de fonctionnement, et 2 051 044,69 € en section d'investissement.

Les crédits d'investissement sont compris dans l'autorisation de programme.

Subventions exceptionnelles aux collèges publics 2020. L'Assemblée départementale alloue des subventions exceptionnelles d'un montant total de 126 991 € à 8 collèges publics pour financer des charges de fonctionnement au titre de l'exercice 2020.

Aide départementale à l'investissement pour les équipements d'enseignement des collèges privés 2020. L'Assemblée départementale approuve l'attribution des subventions départementales d'investissements d'un montant total de 2 361 186 € pour les équipements d'enseignements des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat au titre de l'année 2020. La convention type est approuvée.

Participations départementales à l'équipement et au projet numérique local des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat pour l'année 2020. L'Assemblée départementale approuve l'attribution des participations financières de fonctionnement d'un montant de 41 080 € pour la mise en place du projet numérique local de 34 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat au titre de l'année 2020.

Les élus départementaux attribuent des subventions d'investissements d'un montant global de 349 427 € pour l'équipement informatique et l'achat d'éléments logiciels relatifs aux environnements numériques de travail (ENT) de 32 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat au titre de l'année 2020. La subvention attribuée au collège Bienheureux Charles-de-Foucauld situé à Puteaux est versée au collège Saint-Pierre-Saint-Jean à Neuilly-sur-Seine.

Conventions de compensation interdépartementale entre les Départements des Hauts-de-Seine et de l'Essonne pour les collégiens essonnais scolarisés dans les établissements des Hauts-de-Seine. L'Assemblée départementale approuve la convention relative à la compensation interdépartementale avec le Département de l'Essonne pour les collégiens scolarisés hors de leur département de résidence pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019. La convention de principe est approuvée.

Convention relative aux modalités de participation financière par la commune d'Asnières-sur-Seine à la construction du gymnase de type B avec dojo dans le cadre de l'opération de construction du collège Sorbonne Nouvelle à Asnières-sur-Seine. L'Assemblée départementale approuve le principe de la participation financière fixée à 3 445 631 € par la Commune d'Asnières-sur-Seine à la construction du gymnase de type B avec dojo du collège Sorbonne Nouvelle à Asnières-sur-Seine. La convention est approuvée.

Convention relative aux charges des équipements à usage commun entre le collège et la commune de Bois-Colombes pour l'utilisation des parkings situés sous le collège Jean Mermoz à Bois-Colombes. L'Assemblée départementale approuve la convention relative aux charges des équipements à usage commun entre le collège et la Commune de Bois-Colombes pour l'utilisation des parkings situés sous le collège Jean-Mermoz.

Attribution de logements dans les établissements publics locaux d'enseignement à compétence départementale. L'Assemblée départementale approuve la liste additive des emplois dont les titulaires peuvent bénéficier d'une attribution de logement par voie de concession par nécessité absolue de service (NAS) et par convention d'occupation précaire (COP) dans 3 collèges au titre de l'année scolaire 2019-2020.

Prestations accessoires, logements collèges 2020. L'Assemblée départementale maintient la valeur annuelle des prestations accessoires accordées gratuitement aux agents logés par nécessité absolue de service dans les collèges des Hauts-de-Seine au titre de l'année 2020, au niveau de l'année 2019.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Cession à la Ville de Boulogne-Billancourt de deux lots de copropriété situés 21, quai de Stalingrad à Boulogne-Billancourt. L'Assemblée départementale approuve la cession à la Commune de Boulogne-Billancourt de l'appartement situé au 6^e étage, d'une surface de 52,90 m² environ et de la cave, situés 21 quai de Stalingrad à Boulogne-Billancourt, au prix de 310 000 €.

Cession de lots de copropriété situés 14-16, rue Robert Dupont à Asnières-sur-Seine. L'Assemblée départementale approuve la cession à la Commune d'Asnières-sur-Seine, des lots de copropriété correspondant à un appartement d'une surface de 51,30 m², une cave et un jardin privatif situés dans le pavillon au 14-16 rue Robert Dupont à Asnières-sur-Seine, au prix de 77 000 €.

Vente aux enchères d'une maison particulière située 16, boulevard du Midi à Nanterre. L'Assemblée départementale approuve la vente aux enchères publiques, à la Chambre des Notaires de Paris, du pavillon situé 16 boulevard du midi à Nanterre, avec une mise à prix fixée à 1 620 00 €.

Déclassement du terrain correspondant aux anciennes parcelles cadastrées section AB n° 379 et 381 situées à Rueil-Malmaison. L'Assemblée départementale constate la désaffectation des parcelles cadastrées section AB n° 379 et 381 au jour de l'échange intervenu le 5 juillet 1991 avec la SEML Rueil 2000. Le déclassement du domaine public de ces parcelles avec effet rétroactif au jour de l'échange est approuvé.

ENVIRONNEMENT

Travaux de réaménagement de la connexion entre le Parc André Malraux et le futur Campus sur le site de l'ancienne Ecole d'Architecture – Convention de Projet urbain de partenariat (PUP) entre Eiffage Immobilier Ile-de-France, l'Etablissement public territorial Paris Ouest la Défense (POLD) et la Ville de Nanterre. L'Assemblée départementale approuve la réalisation des travaux de réaménagement de la connexion entre le futur programme de constructions d'EIFFAGE et le Parc André Malraux à Nanterre, et inclus dans le périmètre de la convention de PUP à conclure entre EIFFAGE, l'EPT Paris Ouest la Défense et la Commune de Nanterre. Les élus départementaux approuvent le versement au Département, par EIFFAGE, de la participation financière due pour la réalisation de ces travaux, d'un montant de 185 467 €, dans les conditions et selon les modalités définies dans la convention de PUP. La réalisation des travaux interviendra selon les modalités définies dans la convention de PUP. Elle est conditionnée par la conclusion de ladite convention entre EIFFAGE, l'EPT Paris Ouest la Défense et la Commune de Nanterre, et par le versement effectif au Département de la participation financière.

Convention de subventionnement avec l'association Environnement 92 pour un atlas de végétalisation des Hauts-de-Seine. L'Assemblée départementale approuvent la convention relative au versement d'une subvention de 5 000 € au bénéfice de l'association Environnement 92, tendant à la finalisation d'un atlas de végétalisation à l'échelle départementale.

Retrait du Département des Hauts-de-Seine de l'Entente de lutte interdépartementale contre les zoonoses (ELIZ). L'Assemblée départementale approuve le retrait du

Département de l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les zoonoses (ELIZ) et de la convention d'engagement solidaire entre les Départements des Hauts-de-Seine, des Yvelines, de Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val d'Oise, ainsi que la résiliation de la convention relative à la lutte anti-vectorielle dans le Département des Hauts-de-Seine conclue le 2 mai 2018 entre le Département et l'ELIZ.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Convention de financement – Travaux spécifiques de renforcement du collecteur d'assainissement du Département dans le cadre du passage du tunnelier de la ligne 15 sud par la société du Grand Paris Boulevard du Colonel Fabien situé sur le territoire des communes de Châtillon et Malakoff). L'Assemblée départementale approuve la convention de financement, entre le Département des Hauts-de-Seine et la Société du Grand Paris, en vue de la réalisation de travaux de renforcement du collecteur d'assainissement unitaire du boulevard du Colonel Fabien sur le territoire de Châtillon et Malakoff.

Convention de financement – Travaux spécifiques de renforcement du collecteur d'assainissement du Département dans le cadre du passage du tunnelier de la ligne 15 sud par la société du Grand Paris Boulevard des Frères Vigouroux situé sur le territoire des Communes de Clamart et Malakoff). L'Assemblée départementale approuve la convention de financement entre le Département des Hauts-de-Seine et la Société du Grand Paris en vue de la réalisation de travaux de renforcement du collecteur d'assainissement unitaire du boulevard des Frères Vigouroux sur le territoire de Clamart et Malakoff.

Transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le Département des Hauts-de-Seine et la Société du Grand Paris – Avenant n° 2 à la convention en vue de la réalisation des études et travaux concernant le dévoiement des réseaux d'assainissement du Département dans le cadre de la réalisation du tronçon sud du réseau de transport du Grand Paris Express. L'Assemblée départementale approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage conclue le 9 mars 2015 entre le Département des Hauts-de-Seine et la Société du Grand Paris, ayant pour objet d'allonger la durée maximale de la convention de cinq à dix ans.

PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE

Attribution de subventions dans le cadre du programme départemental d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance au titre de l'année 2020. L'Assemblée départementale approuve les règlements d'attribution des subventions de fonctionnement pour un montant total de 322 608 € en faveur des 12 communes et des 26 organismes de droit privé du Nord du département œuvrant dans le champ des actions de prévention de la délinquance au titre de l'année 2020.

L'Assemblée départementale approuve le versement de 8 subventions de fonctionnement d'un montant total de 46 000 € à l'association Insertion et Développement Social Urbain (IDSU). La conclusion de la convention est approuvée.

Les élus départementaux allouent une subvention d'un montant de 2 000 € à l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil des Hauts-de-Seine (IFAC 92) dans le cadre du programme départemental d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance.

Pour ces délibérations, le Département reprend par dérogation sa compétence pour approuver l'attribution de subventions aux associations.

PERSONNEL

Présentation du plan de formation 2020 en faveur des agents départementaux. L'Assemblée départementale approuve le plan de formation 2020 en faveur des agents départementaux.

Avenant à la convention financière relative à l'adhésion au restaurant inter-administratif de la Préfecture des Hauts-de-Seine au titre de l'année 2020. L'Assemblée départementale approuve l'avenant à la convention financière relative à l'adhésion du restaurant inter-administratif de la Préfecture entre le Département et l'AGRIP, applicable au 1^{er} janvier 2020.

COMMANDE PUBLIQUE

Compte-rendu des marchés et avenants conclus pendant la période du 14 mai au 28 mai 2020. L'Assemblée départementale donne acte des informations relatives aux marchés ainsi qu'à leurs avenants conclus par le Président du Conseil départemental du 14 mai au 28 mai.

Contacts presse

Muriel HOYAUX
Amélie CHABUET

tél. : 01 76 68 81 99

courriel : presse92@hauts-de-seine.fr
www.hauts-de-seine.fr